
Révision de l'ombudsman d'une plainte à l'effet que Radio-Canada, en général, et l'émission du RDI 24 heures en 60 minutes accordent trop d'importance à la crise étudiante au Québec, contribuant ainsi à l'attiser.

LA PLAINTÉ

Le plaignant, M. Mario Couture, soutient que Radio-Canada, en général, et l'émission du Réseau de l'Information (RDI) 24 heures en 60 minutes accordent trop d'importance à la crise étudiante au Québec, et que cela contribue à l'attiser. Il estime également que l'animatrice de cette émission, M^{me} Anne-Marie Dussault, est complètement vendue à la cause des étudiants. Voici quelques extraits qui résument sa pensée :

« C'est effrayant de voir à quel point les sujets et invités aux émissions d'information de Radio-Canada entretiennent la rage contre ceux qui ont été élus par les payeurs de taxes. J'ajoute sans me tromper que Radio-Canada contribue à entretenir la violence au Québec.

Il ne faut pas oublier que c'est ceux qui ont été élus par l'ensemble des citoyens qui prennent les décisions, qui gèrent la province. Ce n'est pas des étudiants qui ne représentent qu'une petite partie de la population. J'ai la forte impression que Radio-Canada a oublié ce fait important.

(...)

Il me suffit de voir combien de fois les trois étudiants ont été invités aux émissions d'information comme 24/60 et autres émissions semblables d'information à la télé RDI. (...) On donne au trio étudiant une tribune incroyable pour qu'ils passent leur message. Vous mettez ces trois étudiants sur le même pied que le gouvernement! Ce n'est pas acceptable.

(...)

Combien de fois les élus ont été invités pour calmer le jeu, pour rétablir les faits, les vrais faits? C'est précisément les élus qu'il faut inviter, et beaucoup plus souvent.

Il est de la responsabilité de Radio-Canada de passer la vraie information et pas d'attiser la violence (en invitant des chefs syndicaux radicaux ou des étudiants aux émissions d'information). Je parle au nom de plusieurs personnes qui ont la même impression que moi, et qui sont relativement neutres politiquement.

En d'autres mots, le gouvernement actuel, même si on ne l'aime pas, a été élu démocratiquement et il est en charge de la gestion de la province. Ses décisions doivent être acceptées parce qu'ils sont majoritaires. Radio-Canada ne passe pas du tout ce message. »

LA RÉPONSE DE LA DIRECTION DE L'INFORMATION

M. André Dallaire, du service du Traitement des plaintes, a répondu à M. Couture au nom de la direction. Il rappelle d'abord que Radio-Canada et ses différentes chaînes et plateformes se sont efforcées depuis le début du conflit avec les étudiants d'en offrir la « couverture la plus large possible et de permettre à tous les points de vue de s'exprimer ». Il indique que ce dossier a été traité sous plusieurs angles, mais qu'il n'est pas réaliste d'espérer que le temps d'antenne consacré à chaque partie ou intervenant intéressé au conflit « soit réparti de façon égale dans chaque bulletin de nouvelles ou chaque émission d'affaires publiques ou d'actualités ». M. Dallaire précise que pour juger de l'équilibre des points de vue, il faut l'évaluer sur la durée du conflit et sur l'ensemble des chaînes et plateformes de Radio-Canada (Radio, Télévision, RDI, Internet).

« Malgré tout, ajoute-t-il, il y a forcément un certain déséquilibre, attribuable à plusieurs facteurs. Ainsi, la plupart du temps, c'est le mouvement étudiant qui fait la nouvelle, qui crée l'événement, donc, qui occupe l'espace médiatique. Aussi, la ministre de l'Éducation a plus d'une fois décliné l'invitation qui lui était faite de s'expliquer en entrevue sur nos ondes. De leur côté, les étudiants opposés à la grève n'ont pas été ignorés, mais, à défaut d'avoir une organisation représentative, leur point de vue a eu moins de visibilité dans les médias jusqu'à ce que certains aient recours aux tribunaux. »

Voici d'autres extraits pertinents de sa réponse :

« Les auteurs de plusieurs des commentaires que nous avons reçus dénonçaient ce qu'ils percevaient comme un parti pris, un manque d'objectivité, voire une agressivité de certains de nos animateurs d'émissions d'actualités à l'égard de leurs invités.

Nous estimons que c'est bel et bien le rôle d'un bon intervieweur de poser des questions difficiles et de s'assurer que les réponses aux questions posées seront claires et concrètes. Il peut arriver qu'une question soit reformulée de façon plus incisive lorsqu'un invité cherche à s'en tenir à une réponse préfabriquée et répétitive. L'insistance de l'intervieweur peut alors être perçue, à tort, comme une forme d'agressivité, d'impolitesse, de parti-pris, d'acharnement. En posant de vraies questions et en relevant les imprécisions de la part de son invité, l'intervieweur lui permet de mieux s'expliquer. Les réponses de l'invité permettent au public de bien évaluer la situation. Et si l'invité offre des réponses solides, il y a de bonnes chances que cela soit à son avantage.

(...)

Évidemment, dans un contexte de conflit social qui s'éternise et s'envenime, les opinions favorables ou défavorables des citoyens se durcissent, leur patience est mise à rude épreuve, l'inquiétude se manifeste. Le regard que chaque citoyen porte sur une entrevue est coloré par ses propres affinités politiques et sociales, ses références culturelles, ses valeurs morales. Chacun entend bien ce qu'il veut entendre, comme on dit parfois.

On nous a reproché tout à la fois d'être trop durs avec la ministre Beauchamp, d'être trop hostiles à l'égard des porte-paroles étudiants, d'être trop compatissants envers la ministre Beauchamp et d'être trop aimables avec les porte-paroles étudiants. (...) »

LA RÉVISION¹

La réponse de la direction de l'Information n'a pas satisfait M. Couture qui m'a demandé de revoir sa plainte :

« (...) j'ai continué à écouter l'émission 24/60, écrit-il, et je trouve que ma plainte est encore plus justifiée qu'elle ne l'était lorsque je l'ai formulée. On sent très fortement que l'animatrice et son équipe sont complètement vendus à la cause étudiante, on se demande pour quelle raison l'animatrice ne porte pas le carré rouge pendant ses interviews.

Les questions qu'elle pose, les personnes qui sont invitées, sa hargne contre la ministre (on l'a clairement vu dans certaines de ses interviews), tous ces faits contribuent fortement à donner à cette émission une très forte tendance en faveur des leaders étudiants (et, indirectement à la violence). »

L'essence de la plainte de M. Couture repose sur le fait qu'à son avis Radio-Canada, en particulier l'émission du RDI *24 heures en 60 minutes*, donne trop de place au point de vue des étudiants et à leurs porte-parole. Et il en conclut que cette visibilité encourage la contestation étudiante et attise la violence.

M. Dallaire soutient que la couverture du conflit étudiant sur l'ensemble des plateformes radio-canadiennes a été large et a permis à tous les points de vue de s'exprimer. Mes propres observations, depuis le début de la crise étudiante, me poussent vers la même conclusion. J'y reviendrai d'ailleurs plus loin dans cette révision. Cela dit, je suis aussi d'accord avec M. Dallaire – et le plaignant – sur le fait que la majorité du temps d'antenne consacré à ce conflit va aux actions, positions, points de vue et réactions des étudiants. M. Couture y voit une forme de promotion du conflit et des positions des contestataires et souhaiterait qu'on limite leur accès aux ondes publiques et qu'on augmente celui des élus pour leur permettre de mieux et plus souvent faire passer leur message. Le problème c'est qu'en démocratie ce n'est pas le rôle des médias, publics ou pas.

¹ Mandat de l'ombudsman : <http://blogues.radio-canada.ca/ombudsman/mandat>

Les *Normes et pratiques journalistiques* (NPJ) de Radio-Canada obligent son service de l'Information à « servir l'intérêt public ». C'est le premier des quatre principes sur lesquels repose sa mission. Le voici :

« Servir l'intérêt public²

Notre mission est d'informer, de révéler, de contribuer à la compréhension d'enjeux d'intérêt public et d'encourager la participation des Canadiens à notre société libre et démocratique. »

Si Radio-Canada choisissait sciemment d'ignorer ou de banaliser un conflit de l'ampleur de celui qui secoue le Québec depuis trois mois, de ne pas rendre compte des manifestations qui se répètent depuis des semaines à Montréal et ailleurs, d'éviter de parler des assemblées étudiantes, des fermetures d'institutions, des injonctions, des demandes et des prises de position des étudiants, ou si elle décidait de ne pas faire entendre leurs porte-parole, elle faillirait à sa mission « d'informer et de révéler ».

Un autre de ces quatre principes exige que Radio-Canada et son service de l'Information préserve son indépendance. Voici comment s'articule cette exigence :

« Préserver notre indépendance³

Nous sommes indépendants des lobbies et des pouvoirs politiques et économiques. Nous défendons la liberté d'expression et la liberté de la presse, garantes d'une société libre et démocratique. »

Voilà pourquoi Radio-Canada, ses journalistes et ses émissions d'information ne peuvent défendre quelque point de vue que ce soit, pas plus celui des élus que celui des contestataires étudiants. En bref, le service de l'Information de Radio-Canada ne doit être l'instrument de personne et doit pouvoir exercer librement ses choix éditoriaux. C'est un service public d'information, pas un outil de propagande. À cet égard, je réfère le plaignant à la révision que j'ai rendue le 2 mai 2012 sur cette question précise (*Le service de l'Information doit-il prioriser les propos des élus?*⁴). Il y trouvera plus en détail les arguments à l'appui de ma réflexion.

M. Couture estime que le service de l'Information prend fait et cause en faveur des étudiants. Et il en veut pour preuve non seulement le fait que les porte-parole étudiants sont souvent invités à l'émission du RDI *24 heures en 60 minutes*, mais aussi que l'animatrice, M^{me} Anne-Marie Dussault, lorsqu'elle interviewe des gens qui présentent des points de vue différents des leurs, comme la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp⁵, ou des spécialistes policiers, leur pose des questions qu'il qualifie de hargneuses et embarrassantes.

² <http://cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>

³ <http://cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>

⁴ <http://blogues.radio-canada.ca/ombudsman/archives/1595>

⁵ M^{me} Beauchamp a démissionné de son poste le 14 mai 2012

Du même souffle, parlant d'un expert policier interviewé par M^{me} Dussault, le plaignant dit ceci :

« L'animatrice a bien tenté de poser les questions qui embarrasseraient le policier mais, ce dernier savait se défendre et rétablir la vérité. L'information qui est passée par cette animatrice est biaisée, ses arguments et questions sont parfaitement alignés sur les messages passés par les étudiants. (...) »

Cette phrase illustre bien la mauvaise compréhension d'une partie du public à l'égard du travail des journalistes en général et des intervieweurs en particulier. Car c'est justement leur rôle d'argumenter avec leurs invités, de leur poser des questions difficiles, ou de leur opposer objections et arguments qui leur permettront de préciser leur pensée et de donner des réponses qui éclairent vraiment. N'est-ce pas exactement ce qu'a fait M^{me} Dussault dans le cas rapporté par M. Couture, celui-ci ayant constaté que l'expert interviewé « savait se défendre et rétablir la vérité »? Pour résumer plus simplement, disons que les intervieweurs, particulièrement dans des dossiers d'actualités controversés, doivent se faire l'avocat du diable pour obtenir des réponses éclairantes pour le public et éviter que l'invité s'esquive. Ce qui importe, dans ce contexte, c'est de traiter les invités avec respect. Une question difficile, insistante, une relance, une discussion vive, un ton ferme ne sont pas les manifestations d'un manque de respect ni d'un parti pris. Ce sont des procédés rhétoriques dont disposent les intervieweurs pour exercer correctement leur travail. Ils leur permettent aussi de contribuer à l'équilibre des points de vue, l'intervieweur se faisant le porteur, pour les besoins de l'argumentation, des points de vue qui divergent de ceux de ses interlocuteurs. En information, les intervieweurs sont tout sauf des potiches et des faire-valoir. D'ailleurs, les élus et les porte-parole qui se présentent devant eux connaissent très bien ces règles du jeu et les acceptent.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire dans une révision récente, toujours à propos de la crise étudiante : les auditeurs perçoivent l'information qu'on leur livre à travers le prisme de leurs valeurs et positions personnelles et ils sont souvent heurtés par ce qu'ils entendent. Quand un intervieweur talonne un peu trop à leur goût un interlocuteur dont ils partagent les vues, ils s'en trouvent personnellement offusqués.

J'en veux pour preuve que les mêmes entrevues suscitent depuis le début du conflit avec les étudiants des réactions diamétralement opposées chez les auditeurs. À titre d'exemples, voici des extraits de quelques plaintes qui ont été envoyées au bureau de l'ombudsman.

Ces extraits-ci vont dans le même sens que la plainte de M. Couture :

- « Je considère que l'agressivité de M^{me} Dussault envers la ministre (Line Beauchamp) a dépassé les limites non seulement de la bienséance mais celles de l'éthique journalistique. »
- « J'ai constaté que tous les reporters, chroniqueurs ou journalistes (...) font des commentaires tendancieux et partiels sur ce conflit. Ils ne portent pas le carré rouge, mais c'est tout

comme. (...) Ce soir, Anne-Marie Dussault, les bras croisés, interviewait la ministre de l'Éducation en ne tenant compte que des arguments étudiants. »

- « Les journalistes de R-C s'identifient complètement aux grévistes et oublient la plus élémentaire des objectivités. Quant aux non-grévistes (la très grande majorité), R-C les ignore totalement. Il est vrai que tout ce qui n'est pas péquiste au Québec porte la lèpre, spécialement chez nos intellos et nos journalistes. »
- « La journaliste Dussault est rendue pire que pire, elle est aussi effrontée, sarcastique, très à l'aise d'écœurer la ministre et biaisée au point de ne plus être capable de maîtriser ses émotions. »
- « Je viens de visionner l'entrevue d'Anne-Marie Dussault avec Line Beauchamp et je ne peux m'empêcher de vous faire part de ma frustration face à son manque d'objectivité. À plusieurs reprises, il était clair qu'elle défendait la position des étudiants en boycott et tentait de discréditer la ministre. »

Les extraits qui suivent vont dans le sens contraire de la plainte de M. Couture et accusent le service de l'Information de Radio-Canada ou M^{me} Dussault d'être hostiles à la contestation étudiante et à leurs porte-parole :

- « Depuis le début de la grève étudiante, de NOTRE jeunesse, il est aberrant de voir à quel point l'on peut se rendre compte que nos médias télévisuels sont des pantins gouvernementaux (...) »
- « Anne-Marie Dussault, en rabaissant constamment le représentant de la CLASSE (Gabriel Nadeau-Dubois) et en tentant de l'isoler, fait preuve d'un manque de professionnalisme déplorable (...) »
- (À propos d'une entrevue avec Gabriel Nadeau-Dubois, porte-parole de la CLASSE) « Le journalisme est supposé être impartial (...). Alors pourquoi laissez-vous vos journalistes être agressifs envers les personnes n'embrassant pas les mêmes idéaux? »
- « Lorsque des supposés professionnels attaquent de tous bords tous côtés un jeune étudiant de 21 ans (Gabriel Nadeau-Dubois, porte-parole de la CLASSE) et traitent les élus d'un gouvernement corrompu avec autant d'amabilité, nous devons nous poser de sérieuses questions. »
- « Je suis outrée de voir à quel point M^{me} Dussault utilise un ton de plus en plus autoritaire et irrespectueux envers les différents membres des associations étudiantes. »

- « Hier, M^{me} Dussault était pausée lorsqu'elle questionnait Bouchard et Castonguay, comme si elle rencontrait de vieux copains. Mais aujourd'hui, elle n'en finissait plus de monter au front et d'attaquer les positions étudiantes. »

J'ai déjà expliqué, au début de cette révision, qu'à mon avis le service de l'Information a su respecter l'équilibre des points de vue dans sa couverture du conflit étudiant, qui perdure depuis maintenant plus de trois mois. Rares sont les auditeurs qui peuvent ou souhaitent écouter, regarder et lire tout ce qui se fait sur un sujet donné dans toutes les émissions d'information ou sur Radio-Canada.ca. Surtout quand ce sujet s'installe au premier rang de l'actualité quotidienne pendant des mois. Mais ce que j'ai entendu depuis le début du conflit dans les émissions d'affaires publiques et d'actualités de la Radio (*Faut pas croire tout ce qu'on dit*, *Dimanche magazine*, *Désautels*, *Maisonneuve en direct*, *Classe économique*), ou de la Télévision (*24 heures en 60 minutes*, *Le club des ex*, *Le match des élus*, *Les coulisses du pouvoir*, *RDI économie*), dans les radiojournaux, les téléjournaux, ou encore ce que j'ai pu lire dans les reportages et dossiers de Radio-Canada.ca, m'a convaincu que le service de l'Information avait adéquatement rempli son mandat.

En effet, Radio-Canada a présenté, dans tous ses médias, « un large éventail de sujets et de points de vue » sur la question; et les « points de vue divergents » ont été « reflétés avec respect », comme l'exige la valeur d'équilibre des NPJ.

Je rappelle que celles-ci prévoient que l'équilibre se mesure sur l'ensemble des émissions, plateformes et chaînes de Radio-Canada et sur une période étendue.

Car, il est illusoire de croire que chaque émission peut, dans chacune de ses éditions, présenter tous les points de vue disponibles. D'abord, parce que les émissions d'information, en particulier les bulletins de nouvelles et l'information continue, s'attardent à l'immédiat et accordent la priorité aux derniers développements. Ensuite, parce que selon les développements de l'actualité, il devient plus urgent de communiquer certains points de vue; la durée des émissions n'est pas infinie, et les équipes éditoriales doivent faire des choix. Un exemple : la réaction des porte-parole des étudiants grévistes à une nouvelle proposition de la ministre de l'Éducation serait plus pertinente à entendre, dans l'immédiat, que celle des étudiants non grévistes. Et c'est précisément parce que tous les points de vue ne peuvent être présentés dans chaque édition de toutes les émissions que les intervieweurs, comme je l'expliquais plus haut, doivent se faire l'avocat du diable avec leurs invités, contribuant ainsi à assurer un certain équilibre.

Enfin, les points de vue de tous ne sont pas toujours disponibles en même temps; il arrive même qu'ils ne soient pas disponibles du tout, comme dans le cas des étudiants qui ne sont pas en grève ou qui appuient la hausse des frais de scolarité, tout simplement parce que ceux-ci ne sont pas regroupés en associations et n'ont pas de porte-parole.

Ce dernier élément m'amène à émettre un souhait qui rejoint les préoccupations de plusieurs plaignants ayant écrit au bureau de l'ombudsman, et qui répond partiellement aux préoccupations de M. Couture.

Même si j'estime que le service de l'Information a respecté la norme d'équilibre des NPJ, je trouve, comme plusieurs auditeurs, qu'on n'entend pas suffisamment les étudiants qui ne participent pas au mouvement de grève, qui font partie de la majorité de ceux qui assistent à leurs cours, ou qui appuient la hausse des droits de scolarité. Comme je l'ai expliqué plus haut, je suis conscient des conditions qui rendent difficile la diffusion de ces points de vue. Cela dit, parce que le conflit perdure, et parce qu'on n'a pas beaucoup entendu la majorité des étudiants, qui ne sont pas en grève, je considère qu'un effort particulier devrait être fait pour leur donner la parole. Je me permets ici de rappeler qu'un des quatre principes à la base des NPJ exige que le service de l'Information reflète fidèlement la diversité et l'éventail des « expériences et des points de vue ». Les NPJ ne disent pas que cette tâche est facile.

CONCLUSION

Le service de l'Information de Radio-Canada, en général, et l'émission du RDI *24 heures en 60 minutes* et son animatrice Anne-Marie Dussault n'ont pas enfreint les *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada dans le cadre de leur couverture du conflit qui oppose des associations étudiantes au gouvernement du Québec.

Pierre Tourangeau
Ombudsman des Services français
Société Radio-Canada
Le 15 mai 2012